

Conformément à la réglementation relative à l'intermédiation en assurance, et à notre devoir d'information, nous vous précisons les éléments suivants :

Mentions légales : loi n°2005-1564 du 15 décembre 2005 sur l'intermédiation en assurances

Filhet-Allard & Cie, est enregistrée au registre ORIAS sous le numéro 07 000 514.

L'organisme chargé des procédures de réclamation et de recours est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) situé 61 rue Taitbout 75009 Paris.

Filhet-Allard & Cie ne détient aucune participation dans le capital d'une Compagnie d'Assurance, et aucune Compagnie d'assurance ne détient de participation dans le capital de Filhet-Allard & Cie.

Si vous avez une réclamation à effectuer

Qu'est-ce qu'une « réclamation » ?

C'est une déclaration actant le mécontentement envers notre Société sur des sujets clairement identifiés, et concernant le mandat de courtage.

Comment faire une réclamation ?

Adresser votre réclamation par écrit (mail, courrier) à votre interlocuteur dédié

- Ce dernier en accusera réception dans les 10 jours MAXIMUM à compter de la réception
- Il en informera son responsable dès réception
- Il donnera une réponse dans les deux mois MAXIMUM à compter de la réception

La réponse qui vous est apportée ne vous convient pas, vous pouvez dans un 2^{me} temps, en informer par écrit, le Service Réclamation Clientèle.

- Ce dernier en accusera réception dans les 10 jours MAXIMUM à compter de la réception
- Il donnera une réponse dans les deux mois MAXIMUM à compter de la réception

Conservation des documents

- Les documents en lien avec votre réclamation sont conservés 5 ans à compter de la date de réception

**Coordonnées du service
Réclamations Clientèle**
Service Réclamation Clientèle
Assurance Risques d'Entreprises
Rue Cervantès – Mérignac
33735 Bordeaux Cedex 9
Réclamations_facie@filhetallard.com
Tel : 05 56 18 07 03